

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation organisé par l'Université Rennes 2.

Le Président de l'Université Rennes 2,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

Arrête

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation organisé par l'Université Rennes 2 est composée ainsi qu'il suit :

Stéphanie PORTIER, Présidente, Ingénieure d'Etudes Hors Classe, Université Rennes 2

Pierre LEGUERINEL, Membre, Attaché Principal d'Administration d'Etat, EHESP Rennes

Thomas LEDUC, Membre, Technicien classe normale, Université Rennes 2

Mireille JOURDAN, Suppléante, Technicienne Classe Normale, Université Rennes 2

Article 2 : Le Président de l'Université Rennes 2 est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Rennes, le 31 mai 2024

Le Président de l'Université Rennes 2